****Une image contenant Police, Graphique, conception, capture d’écran

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.**Maître d’Ouvrage :**

Une image contenant texte, Police, Graphique, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Mairie de Perros-Guirec**

**Délégation de rivages Bretagne**

**Port du Légué**

**8 quai Gabriel Péri**

**22190 PLERIN**

**OUVRAGE HYDRAULIQUE**

**DE L'ETANG DE BEAUPORT**

**(RD786 à Paimpol)** **TRAVAUX DE RENFORCEMENT**

**BPU**

**(Bordereau des Prix Unitaires)**

Une image contenant plein air, chute d’eau, eau, plante

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Une image contenant texte, capture d’écran, logiciel, Icône d’ordinateur

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect. **Siège social :**

2 Rue de la Croix Lormel

Immeuble Le Léjon

22190 PLERIN

Tél : 02 96 33 44 18

@ : [administration@baconception.fr](mailto:administration@baconception.fr)

N° SIRET : 440 52

6 937 0004

# SOMMAIRE

[SOMMAIRE 2](#_Toc215231982)

[1. PREPARATION DE CHANTIER 3](#_Toc215231983)

[1.1. Installations de chantier (yc suivi météorologique) 3](#_Toc215231984)

[1.2. Plan d’Assurance Qualité - Organisation - Contrôle externe 4](#_Toc215231985)

[1.3. Protection de l'environnement 5](#_Toc215231986)

[1.4. PPSPS 6](#_Toc215231987)

[1.5. Etudes EXE 6](#_Toc215231988)

[1.6. Mission G3 7](#_Toc215231989)

[2. TRAVAUX PREPARATOIRES 8](#_Toc215231990)

[2.1 Clôture et signalisation de chantier 8](#_Toc215231991)

[2.2 Balisage et signalisation de chantier 8](#_Toc215231992)

[2.3 Batardeaux provisoire pour dévoiement du cours d'eau 9](#_Toc215231993)

[2.4 Batardeaux provisoire devant le batardeau à crémaillère 9](#_Toc215231994)

[2.5 Dévégétalisation des emprises 9](#_Toc215231995)

[2.6 Dépose / déplacements / protections de mobiliers urbains 10](#_Toc215231996)

[2.7 Mise en place d’une plateforme côté lac 11](#_Toc215231997)

[2.8 Mise en place d’un Échafaudages et plateformes diverses de travail 11](#_Toc215231998)

[2.9 Protection provisoire contre les intrusions d’eau lors des différentes 12](#_Toc215231999)

[phases d'exécution 12](#_Toc215232000)

[3. DECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE ACTUEL 13](#_Toc215232001)

[3.1 Curage du passage d’eau et dégagement des matériaux 13](#_Toc215232002)

[3.2 Déblais de toutes natures avec mise en dépôt définitif 13](#_Toc215232003)

[3.3 Démolition de l'about côté mer (tête de murs, poutres,) 14](#_Toc215232004)

[3.4 Démolition des ouvrages secondaires (batardeau à crémaillère et 14](#_Toc215232005)

[passerelle) 14](#_Toc215232006)

[4. REHABILITATION PREALABLE DU DALLOT 15](#_Toc215232007)

[4.1 Béton de propreté 15](#_Toc215232008)

[4.3 Création d’un plancher en béton armé 16](#_Toc215232009)

[4.4 Création Mise en œuvre de longrines en béton armé et 16](#_Toc215232010)

[d’empochements 16](#_Toc215232011)

[4.5 Contre-voile et renforcement complémentaire ponctuel 17](#_Toc215232012)

[5. CHEMISAGE DU DALLOT PAR BUSE PRV 18](#_Toc215232013)

[5.1 Travaux préparatoires et installation d’ouvrage provisoir de mise 18](#_Toc215232014)

[en œuvre 18](#_Toc215232015)

[5.2 Fourniture et mise en place de la buse PRV 18](#_Toc215232016)

[5.3 Injection entre la structure existante et la buse PRV 19](#_Toc215232017)

[6. TRAVAUX DE FINITIONS 20](#_Toc215232018)

[6.1 Remblais d'apport et reprofilage des talus 20](#_Toc215232019)

[6.2 Remise en état des emprises (y compris base vie et piste de chantier) 20](#_Toc215232020)

[6.3 Mise en place d’une nouvelle écluse à crémaillère et plateforme 21](#_Toc215232021)

[technique d’entretien 21](#_Toc215232022)

[7. Gestion des déchets 22](#_Toc215232023)

[8. DOE 23](#_Toc215232024)

# PREPARATION DE CHANTIER

## Installations de chantier (yc suivi météorologique)

Ce prix rémunère, au forfait, et pour toute la durée des travaux, les installations générales de chantier et les installations locales éventuelles aux abords des ouvrages.

Il rémunère également l’exécution de tous les ouvrages provisoires nécessaires à la réalisation des travaux du présent marché qui ne sont pas explicitement définis dans les libellés des autres prix du bordereau des prix.

Il comprend notamment :

* les prestations prévues aux articles 17.1 (fasc. 2 du CCTG), 31 et 37 (CCAG), 1.1 de l'annexe D du fascicule 65 (CCTG), 4.2.1.1.4 du fascicule 65 (CCTG) et 1.7 du fascicule 68 (CCTG),
* les aménagements demandés au CCTP, y compris l’accès chantier piéton entre la base vie principale et l’emprise chantier secondaire pour les travaux de Trégueux,
* la recherche d’un terrain pour l’installation de chantier et sa location pendant toute la durée du chantier et les frais s’y référant (état des lieux, aménagement du terrain et de ses accès, remise en état, convention...) et l’établissement d’un plan d’installation de chantier
* la fourniture et les frais d’installation de baraques de chantier (et notamment des sanitaires en nombre suffisant tel que prévu dans la loi du 31/12/1993), d’ateliers, d’entrepôts, de bureaux (et notamment un local MOE avec chauffage, éclairage, téléphone, tables et chaises en nombre suffisant), etc...
* les frais de branchement aux réseaux divers (eau potable, eaux usées, électricité, téléphone, internet, etc.) et de consommations ainsi que l’aménagement, la mise en fonctionnement et l’entretien des réseaux propres à l’installation de chantier pendant toute la durée du chantier,
* des panneaux d’information et de chantier tel que décrit au CCTP,
* la mise en place d’un suivi météo et un relevé journalier des niveaux d’eau du Gouédic ou d’autres facteurs météo pouvant conduire à interrompre les travaux,
* toutes les autorisations administratives et légales nécessaires (notamment celles relatives à la protection de l’environnement),
* le nettoyage permanent des accès et de toutes les voiries utilisées aux besoins du chantier, ainsi que le maintien de la traficabilité de toutes les voiries et chemins empruntés par le chantier
* le repliement des installations de chantier et l'enlèvement de tous les matériels, des matériaux en excédent, y compris les frais liés à la gestion des déchets du chantier (taxes, coûts de recyclage et les frais liés à l’utilisation de tout le matériel tel que des bennes en tri sélectif…)
* les frais et sujétions supportés par l’Entrepreneur dans le cadre des visites de pré-réception,
* les frais et les travaux relatifs aux éventuelles réparations et renforcements des voies de desserte du chantier contre les dégâts dus aux circulations des engins et des véhicules de l’Entrepreneur et de ses sous-traitants,
* la surveillance et le gardiennage du chantier en dehors des heures d’ouverture du chantier,
* un plan de circulation ;
* le maintien des accès aux riverains,
* Les moyens mis en œuvre pas l’entrepreneur pour permettre le partage sécurisé de la parcelle mise à disposition pour les installations de chantier principale (présence d’un chapiteau de cirque en juillet tel que décrit dans le CCTP)
* un reportage photos tout au long du chantier,
* la protection de tous les ouvrages existants et conservés,
* les frais d'intervention d'un huissier conformément aux prescriptions du CCTP (la réalisation de constats d’huissiers, en présence du maître d’ouvrage, du maître d’œuvre et des services concernés sur l’ensemble des parties privées et publiques pouvant être impactées par les travaux, la fourniture d’un rapport en trois exemplaires).

Ces constats d’huissier sont à réaliser :

* Lors de la phase de préparation de chantier (préalablement aux travaux), permettant de faire un état des lieux initial
* Lors de la phase de réception des travaux permettant de faire un été des lieux final.

Les installations générales de chantier sont précisées dans le carnet de plan joint au DCE.

Il est rémunéré en deux fractions :

* 60 % après réalisation des installations
* 40 % après démontage et repli du matériel, remise en état des lieux et remise du dossier de récolement.

## Plan d’Assurance Qualité - Organisation - Contrôle externe

Ce prix rémunère forfaitairement, les frais relatifs au contrôle externe des travaux ainsi que la mise en place d'un service qualité propre au chantier.

Ce prix comprend notamment :

* tous les contrôles et essais relevant du contrôle externe, tel que défini au CCAP et au CCTP, portant sur les matériaux et leur mise en œuvre y compris leur interprétation et la fourniture des procès-verbaux correspondants,
* les essais et contrôles effectués chez les fournisseurs et producteurs,
* le contrôle de réception des matériaux et produits réalisé au titre du contrôle externe,
* les contrôles relatifs au respect de l'environnement conformément au CCAP,
* les épreuves de convenance
* les essais et contrôles pour validation du contrôle interne,
* la mise en place d'un contrôle externe spécifique des ouvrages provisoires, matériels spéciaux et matériels de montage par un organisme agréé,
* les essais de chargements et contrôles techniques réglementaires des matériels spéciaux, matériels de montage, engins de manutention et de levage effectués par un organisme agréé par le ministère du travail,

Ce prix comprend également la mise en place d'un Service Qualité propre au chantier dont la mission est notamment :

* l'établissement et la mise à jour du Plan d'Assurance Qualité et des procédures d'exécution,
* l'organisation des contrôles internes et externes notamment la mise en place des procédures de contrôles et la formalisation de ces contrôles,
* la surveillance du contrôle interne à l'aide des documents de suivi du contrôle de la qualité,
* l'audit du chantier quant à l'assurance de la qualité (une fois par mois),
* la mise en place de mesures correctives en cas de divergence de la qualité,
* le suivi des sous-traitants chargés des contrôles spécifiques,
* la validation des spécifications techniques d'achat,
* le contrôle de conformité aux spécifications du produit fini et la rédaction des certificats de conformité,
* le contrôle de conformité des prestations des sous-traitants (y compris audits chez les producteurs et fournisseurs),
* l'exploitation et l'archivage de tous les résultats relevés,
* les adaptations nécessaires du processus de fabrication.

Ce Service est dirigé par un ingénieur Qualité rattaché à la Direction de la Qualité de l'entreprise. Il sera indépendant de la direction locale des travaux et n'assurera aucune mission de production.

La présence du responsable qualité est obligatoire à toutes les réunions.

Le forfait sera payé en deux (2) fractions :

* 80 % réglé par fraction mensuelle égale au quotient des 80 % du forfait par la durée contractuelle du chantier exprimée en nombre entier de mois,
* 20 % après la remise de la totalité des documents conformes à l'exécution et comprenant notamment l'exploitation des résultats des contrôles et essais, ainsi que les documents de suivi de la qualité.

En cas de dépassement du délai (à cause des intempéries notamment), le paiement de ce prix sera plafonné au montant du forfait, sans possibilité de dépassement.

## Protection de l'environnement

Ce prix rémunère forfaitairement, pour l'ensemble des travaux du présent marché toutes les prestations et les frais relatifs aux dispositions pour assurer la protection de l’environnement conformément au CCAP et au CCTP.

Il comprend notamment :

* l'élaboration du schéma d'organisation et suivi de l’élimination des déchets de chantier (SOSED) et ses mises à jour ;
* l’élaboration du Plan de Respect de l’Environnement (PRE) et ses mises à jour;
* toutes les mesures et contrôles nécessaires au suivi environnemental du chantier, ainsi que les équipements prévus dans les plans d’intervention en cas de pollution.
* la mise en œuvre des dispositifs de prévention, les modalités d'intervention en cas de pollution et l'entretien de ces dispositifs

Ce prix est réglé en trois (3) fractions :

* 15 % lors de l'établissement du premier décompte mensuel,
* 75 % au prorata de l’avancement des travaux,
* 10 % après remise en état des lieux occupés pour les travaux.

En cas de dépassement du délai (à cause des intempéries notamment), le paiement de ce prix est plafonné au montant du forfait sans possibilité de dépassement.

## PPSPS

Ce prix rémunère forfaitairement l’ensemble des prestations nécessaires à l’établissement, les mises à jour et le suivi des PPSPS, à l’application des mesures et le respect des prescriptions du PGCSPS.

Ce prix sera rémunéré en fractions représentant l’avancement des travaux.

## Etudes EXE

Ce prix rémunère, forfaitairement, les études d’exécution et de méthodes de toutes les parties des ouvrages provisoires et définitives, conformément aux règlements et aux règles de l’art.

Ces études comprennent notamment :

* les notes de calcul électroniques et/ou manuelles de stabilité, ferraillage de toutes les parties d’ouvrages définitives et provisoires,
* tous les plans d’exécution de coffrage, ferraillage de toutes les parties d’ouvrages définitives et provisoires,
* tous les plans nécessaires à la réalisation des travaux, avec en particulier les plans de terrassements et de remblaiements, les plans de signalisation temporaire, les plans d’assainissement, …
* toutes les modifications ou adjonctions des notes de calculs, des plans d’exécution, dues à une situation impondérable et, ou impromptue,
* la mise à jour des plans et des notes de calculs, conformément aux ouvrages exécutés,
* l’établissement des métrés d’exécution détaillés (calculs explicites sur la base d’extraits de plans côtés) servant de supports aux constats de travaux,
* les vacations du bureau d’études de l’entrepreneur qui doit être représenté en tant que de besoin aux réunions préparatoires et de chantier.
* les vacations si nécessaire d’un expert en mécanique des sols et les frais des études géotechniques complémentaires (sondages, essais, …)

Il comprend également pour l’établissement et la fourniture du dossier des ouvrages exécutés :

* le relevé en X, Y et Z des ouvrages visibles et enterrés sous la forme d’un plan informatisé dans un format et une version compatible avec les moyens informatiques du client,
* les repères de nivellement hémisphérique en laiton,
* le programme et le calendrier réel d’exécution,
* les comptes-rendus d’incidents et les calculs justificatifs éventuels les accompagnants,
* le PAQ accompagné de tous les résultats des contrôles, épreuves et essais divers,
* les fiches techniques des matériaux employés sur le chantier,
* une notice de visite et d’entretien comprenant les éléments nécessaires à la visite et à l’entretien des différentes parties des ouvrages,
* les épreuves des ouvrages,
* l’établissement de toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d’ouvrage, tel que défini par l’instruction technique pour la surveillance et l’entretien des ouvrages d’art.
* les frais nécessités pour l’établissement des documents en 3 exemplaires pour les plans et notes de calcul ainsi que la fourniture d’un CR-ROM comportant l’ensemble des fichiers au format DWG et l’ensemble des pièces écrites au format Word/Excel.

Ce prix sera rémunéré en trois (3) fractions :

* 30 % au cours du mois qui suit la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux,
* 50 % après visa des études,
* 20 % lors de l'issue des plans de récolement.

## Mission G3

Ce prix rémunère, forfaitairement, les études d’exécution et de méthodes de toutes les parties des ouvrages provisoires et définitives, conformément aux règlements et aux règles de l’art.

Elle comprend pour la réalisation de la mission géotechnique G3 :

* l’établissement d’une note géotechnique sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi qu’un programme d'investigation complémentaires
* l'ensemble des investigations géotechniques à mener sur le site (carottage, essais pressiométriques, pénétrométriques, piézométriques) nécessaire à la réalisation des travaux et au dimensionnement des ouvrages (se référer à la G2PRO)
* le dimensionnement des différentes fondations par un géotechnicien.
* la définition de méthodes et des conditions d’exécution
* l’élaboration du dossier géotechnique des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs
* le suivi de l’exécution des ouvrages géotechniques
* les dispositions particulières liées aux problématiques de traficabilité du chantier
* les dispositions particulières liées à la protection de l'environnement.
* l’aide à l’établissement des dossiers DOE et le dossier d’entretien et de gestion de l’ouvrage pour les ouvrages géotechniques

Ce prix sera rémunéré en trois (3) fractions :

* 30 % au cours du mois qui suit la date de notification de l’ordre de service de commencer les travaux,
* 50 % après visa des études,
* 20 % lors de l'issue des plans de récolement.

# TRAVAUX PREPARATOIRES

### Clôture et signalisation de chantier

Ce prix rémunère, au forfait, les prestations liées aux clôtures du chantier et à la signalisation provisoire aux abords pendant toute la durée des travaux.

Il comprend, notamment :

* l'établissement d'un plan de signalisation soumis à l'approbation du MOE et conforme aux exigences du CCAP et du DESC
* la fourniture, la mise en place, les déplacements et les replis de tous les éléments de clôture nécessaires,
* la fourniture et l’entretien des portails d’accès nécessaires pour les personnels du chantier,
* la fourniture et la mise en œuvre d'un éclairage adapté si nécessaire autour du chantier
* la fourniture et pose du support fixé dans le sol ou lesté en pied
* la maintenance, l'entretien et le remplacement éventuel de tous les éléments endommagés ou disparus,
* l'enlèvement après travaux
* la réfection éventuelle du revêtement en pied du support.

Il est rémunéré en deux fractions :

* 60 % après réalisation des installations,
* 40 % après démontage et repli du matériel, remise en état des lieux et remise du dossier de récolement.

### Balisage et signalisation de chantier

Ce prix rémunère, au forfait, les prestations liées aux clôtures du chantier et à la signalisation provisoire aux abords pendant toute la durée des travaux.

Il comprend, notamment :

* l'établissement d'un plan de signalisation soumis à l'approbation du MOE et conforme aux exigences du CCAP et du DESC
* l'amenée, la mise en place, l'entretien, le déplacement et l'adaptation de tous les éléments de signalisation horizontale et vertical (cônes, balisettes de jalonnement, panneaux et feux) nécessaires pendant toute la durée du chantier.
* la fourniture et la mise en œuvre d'un éclairage adapté si nécessaire autour du chantier
* la fourniture et pose du support fixé dans le sol ou lesté en pied
* la maintenance, l'entretien et le remplacement éventuel de tous les éléments endommagés ou disparus,
* les marquages au sol provisoires en peinture ou bandes collées sur les voiries conservées
* l'effacement des marquages au sol rendus obsolètes
* les frais liés au maintien de cette signalisation 24h sur 24 h 7J/7 pendant la durée totale du chantier
* l'enlèvement après travaux
* la réfection éventuelle du revêtement en pied du support.

### Batardeaux provisoire pour dévoiement du cours d'eau

Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation de batardeaux tels que représentés sur les plans DCE et conformément aux prescriptions du CCTP et des autres pièces marché. Il inclut aussi les mesures d’évitements définies dans le DLE (dossier loi sur l’eau).

Il comprend notamment :

* la fourniture à pied d’œuvre et la mise en œuvre des matériaux nécessaires,
* le matériel nécessaire à l’exécution mécanique ou manuelle,
* la réalisation de batardeaux proprement dits quels que soient leur constitution et leur géométrie,
* toutes les sujétions d’étanchéité et calfeutrement si nécessaire,
* la fourniture, la mise en place, les déplacements éventuels et le repli de buses provisoires permettant le maintien de l'écoulement des eaux pendant les différentes phases travaux
* l’entretien des ouvrages pour la durée du chantier et tous les moyens pour la maintenance des dispositifs,
* les sujétions relatives à la non-pollution de la rivière et à la non-dégradation du lit de la rivière

### Batardeaux provisoire devant le batardeau à crémaillère

Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation de batardeaux tels que représentés sur les plans DCE et conformément aux prescriptions du CCTP et des autres pièces marché. Il inclut aussi les mesures d’évitements définies dans le DLE (dossier loi sur l’eau).

Il comprend notamment :

* la fourniture à pied d’œuvre et la mise en œuvre des matériaux nécessaires,
* le matériel nécessaire à l’exécution mécanique ou manuelle,
* la réalisation de batardeaux proprement dits quels que soient leur constitution et leur géométrie,
* toutes les sujétions d’étanchéité et calfeutrement si nécessaire,
* le pompage des eaux entre les batardeaux si nécessaire
* l’entretien des ouvrages pour la durée du chantier et tous les moyens pour la maintenance des dispositifs,
* les sujétions relatives à la non-pollution de la rivière et à la non-dégradation du lit de la rivière

### Dévégétalisation des emprises

Ce prix rémunère, au forfait, l'ensemble des prestations liées à l’enlèvement de la végétation et au dégagement des emprises du chantier dans les zones repérées avec la Maitrise d'Œuvre.

Il comprend notamment :

* le repérage et le marquage des zones et végétaux à enlever préalablement définies par le maître d’œuvre, tous les moyens matériels et humains nécessaires,
* l’arrachage des taillis, haies, arbustes et broussailles,
* l’évacuation de tous les végétaux,
* la protection de tous les ouvrages et mobiliers devant être conservés
* toutes les démolitions et découpes nécessaires et l'évacuation des gravats et déchets vers une décharge adaptée (y compris taxes le cas échéant)
* le comblement des éventuelles poches de terrains.

Il intègre également l'abattage et le dessouchage des arbres repérés sur les plans DCE ou désigné avec le maitre d'œuvre lors de la période de préparation. Pour ces sujets, il sera prévu :

* l'amenée et le repli du matériel nécessaire
* l’abattage, l'élagage, le débitage et l'ébranchage des arbres
* le broyage des branches
* la coupe du tronc et le dessouchage à la pelle mécanique et l'enlèvement de toutes les racines
* le tronçonnage, le chargement et le transport à la décharge de l'entrepreneur
* le remplissage de la fouille laissée par le dessouchage en grave 0/60 correctement compactée
* les taxes éventuelles
* les sujétions liées à la protection des ouvrages situés à moins d'un mètre de rayon du tronc d'arbre
* les sujétions liées à la présence des réseaux à proximité de l'arbre.

Il intègre enfin l’ensemble des prestations nécessaires à la transplantation des arbres repérés sur les plans DCE ou désigné avec le maitre d'œuvre lors de la période de préparation. Pour ces sujets, il sera prévu :

* L’ensemble des protections nécessaires pour l’arbre
* Les éventuels élagages nécessaires au préalable
* les terrassements nécessaires,
* la préparation de la souche, l’enlèvement, le transport de l’arbre et sa replantation, puis le remblaiement en terre végétale,
* L’amendement organique et le premier arrosage de l’arbre transplanté

### Dépose / déplacements / protections de mobiliers urbains

Ce prix rémunère, au forfait, toutes les opérations de dépose puis de remise en place ou de déplacement du mobilier urbain présent dans la zone des travaux.

Il comprend notamment :

* l'état des lieux contradictoire avec le maître d'œuvre et le maître d’ouvrage avant la dépose, y compris la fourniture de constats accompagnés de photos.
* La protection des éléments de mobilier laissés en place pendant toute la durée des travaux
* la dépose du mobilier existant sur l’emprise des travaux avec stockage provisoire ou définitif selon les prescriptions de la maitrise d’ouvrage,
* le démontage des parties amovibles non scellées dans le sol en prenant toutes les précautions nécessaires pour éviter l'endommagement du mobilier
* les déconnections électriques pour les mobiliers raccordés au réseau d'éclairage par une entreprise agréée
* les démarches nécessaires auprès des concessionnaires pour la suppression des éventuels branchements existants
* la dépose des supports soit par déboulonnage des platines, soit par démolition soignée du massif d'ancrage pour éviter l'endommagement des supports, y compris leur nettoyage
* le chargement de l'ensemble et le transport jusqu'à l'aire de stockage du maître d'ouvrage ou de l'entrepreneur en vue d'une éventuelle réutilisation
* le chargement et l'évacuation à la décharge de l'entrepreneur des produits de démolition des massifs de fondations
* le remblaiement éventuel en GNT 3 0/20 de la fouille laissée par la dépose du mobilier.
* l’ensemble des coûts induits par la gestion des produits de la démolition, y compris les frais annexes générés par cette gestion (chargements, transports, déchargements, frais et taxes diverses,….),
* la remise en place du mobilier urbain à la fin des travaux suivant l’implantation à confirmer par le MOA en phase de préparation.
* la réalisation des massifs supports après préparation du terrain pour la pose du mobilier dans le cas d’un déplacement de ce dernier par rapport à son implantation initiale
* la fourniture et la pose de l’ensemble des fixations nécessaires (boulons, vis, tige filetées, chevilles…) dans le cas où les fixations existantes ne pourraient pas être réutilisées. L’ensemble des éléments de fixations sera en inox.

### Mise en place d’une plateforme côté lac

Ce prix rémunère, au forfait, La mise en place d’une plateforme côté lac, comprenant l’ensemble des opérations nécessaires à sa réalisation.

Il comprend notamment :

* Repérage et implantation précise de l’emplacement de la plateforme.
* Approvisionnement, transport et déchargement des matériaux jusqu’à la zone d’intervention (accès spécifique côté lac).
* Préparation du terrain : nivellement, décapage, compactage si nécessaire, évacuation des matériaux excédentaires vers décharge autorisée.
* Mise en œuvre de la structure de la plateforme (type à préciser : bois, structure métallique, caillebotis, dalle, etc.).
* Pose des éléments constitutifs : platelage, supports, ancrages, éléments de stabilisation, garde-corps éventuels.
* Vérification de la stabilité, alignement, ancrage et conformité avec les plans d’exécution.
* Nettoyage complet de la zone en fin de travaux.
* Toutes sujétions liées à l’intervention en zone lacustre : accès difficile, environnement humide, mise en sécurité du site, protections contre la chute dans l’eau, etc.

### Mise en place d’un Échafaudages et plateformes diverses de travail

Ce prix rémunère, au forfait, La fourniture, mise en place, maintien en bon état et dépose des échafaudages et plateformes diverses de travail nécessaires à l’exécution des travaux.

Il comprend notamment :

* Étude préalable des besoins : hauteur, portée, charges admissibles, accès, contraintes du site.
* Fourniture de l’ensemble des éléments constitutifs : montants, traverses, planchers, garde-corps, plinthes, ancrages, stabilisateurs, filets ou bâches de protection si nécessaires.
* Transport, manutention et acheminement des équipements jusqu’à la zone d’intervention.
* Montage complet des échafaudages et/ou plateformes selon les normes en vigueur (notamment NF EN 12810, NF EN 12811 ou équivalents).
* Mise en place des dispositifs de sécurité : accès sécurisés, protections collectives, signalisation, ancrages, stabilisation.
* Vérification de la conformité initiale et délivrance d'une attestation de réception ou PV de mise en service.
* Mise à disposition continue de l’équipement pendant toute la durée des travaux, incluant inspections périodiques, entretien, ajustements, repositionnements éventuels.
* Dépose complète en fin de chantier, y compris évacuation du matériel, nettoyage de la zone et remise en état.
* Toutes sujétions liées à l’accès au site, au travail en hauteur, aux conditions particulières (environnement humide, contraintes structurelles, accès difficile…).

### Protection provisoire contre les intrusions d’eau lors des différentes

### phases d'exécution

Ce prix rémunère, au forfait, La fourniture, mise en place, maintien et dépose de protections provisoires contre les intrusions d’eau durant les différentes phases d’exécution du chantier.

Il comprend notamment :

* Analyse préalable des risques d’infiltration et définition des dispositifs adaptés selon la phase de travaux.
* Fourniture de tous les matériaux et équipements nécessaires : bâches étanches, membranes temporaires, joints mousse, dispositifs de drainage provisoire, systèmes de pompage, protections périphériques, obturations temporaires d’ouvertures, etc.
* Mise en œuvre complète des protections :

- Pose de bâches et membranes étanches.

- Etanchéité temporaire de points singuliers (trémies, réservations, jonctions, parois).

- Pose de barrages, batardeaux légers, ou protections mécaniques selon besoins.

- Mise en place de pompes de relevage provisoires si nécessaire.

* Vérifications régulières de l’efficacité des protections, ajustements et réparations en cas d’intempéries ou d’évolution du chantier.
* Maintenance, surveillance et maintien en bon état de fonctionnement des dispositifs durant toute la période d'utilisation.
* Dépose intégrale en fin de phase ou en fin de chantier, y compris évacuation des matériaux et nettoyage des zones concernées.
* Toutes sujétions liées aux conditions météorologiques, aux variations du niveau d’eau, à l’environnement du site et à la continuité des travaux.

# DECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE ACTUEL

### Curage du passage d’eau et dégagement des matériaux

Ce prix rémunère, au mètre cube en place, le Curage du passage d’eau et enlèvement des matériaux obstruant l’écoulement que soit sa géométrie et les matériaux constitutifs tel que repéré sur les plans DCE et l’évacuation des gravois conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Repérage et identification du passage d’eau concerné (buse, fossé, canalisation, ouvrage hydraulique).
* Mise en sécurité du site : balisage, sécurisation des abords et, si nécessaire, mise en dérivation temporaire de l’écoulement.
* Curage manuel ou mécanique en fonction de l’accessibilité :

- Extraction des sédiments, boues, graviers, matériaux terreux.

-Retrait des débris végétaux, branchages, embâcles et déchets divers.

- Désobstruction des sections réduisant le passage de l’eau.

* Nettoyage du fond et des parois pour rétablir le profil initial ou fonctionnel de l’ouvrage.
* Chargement, transport et évacuation des matériaux vers une filière de traitement agréée, comprenant taxes et frais de mise en décharge.
* Reprofilage léger et remise en état de la zone après intervention.
* Toutes sujétions liées aux conditions hydrauliques et aux accès difficiles (milieu humide, zones envasées, variations du niveau d’eau…).

### Déblais de toutes natures avec mise en dépôt définitif

Ce prix rémunère, au mètre cube en place, l’exécution des terrassements pour réalisation des déblais, des fouilles, des purges, des substitutions ou des fossés, de façon mécanique ou manuelle en terrains de toutes natures avec évacuation et mise en dépôt définitif.

Il comprend notamment :

* Inspection préalable du passage d’eau (buse, canal, fossé, ouvrage hydraulique, conduite, exutoire, etc.).
* Mise en sécurité de la zone et balisage adapté au type de site (ouvrages enterrés, bassin, rive, fossé, accès difficile).
* Curage manuel ou mécanique selon les contraintes d’accès :

- Retrait des sédiments, dépôts, graviers, terres, matières végétales,

branchages, déchets.

- Désobstruction complète des sections réduisant l’écoulement.

* Dragage léger ou extraction ciblée dans les zones envasées.
* Nettoyage du fond, des parois et des abords immédiats du passage d’eau.
* Mise en œuvre d’un dispositif provisoire de dérivation ou d’assèchement, si nécessaire, pour permettre le curage en sécurité.
* Chargement, transport et évacuation des matériaux curés vers une filière agréée, incluant toutes taxes, redevances et frais de mise en décharge.
* Remise en état de la zone après intervention : reprofilage éventuel, stabilisation légère, retrait du balisage.
* Toutes sujétions associées : accès en milieu humide, adaptation aux niveaux d’eau variables, conditions météorologiques, interventions manuelles en zones sensibles.

### Démolition de l'about côté mer (tête de murs, poutres,)

Ce prix rémunère, au mètre cube de matériaux en place, Démolition partielle de l’about côté mer comprenant la tête des murs, poutres et éléments structuraux associés existant quel que soit sa géométrie et les matériaux constitutifs tel que repéré sur les plans DCE et l’évacuation des gravois conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Mise en sécurité du site et balisage de la zone d’intervention, incluant protections contre les chutes dans l’eau et dispositif de récupération des débris.
* Protection des zones adjacentes et structures conservées.
* Démolition mécanique ou manuelle des éléments structuraux :

-Tête de murs existants, poutres, linteaux et éléments accessoires.

-Découpe, démantèlement ou fragmentation des matériaux selon

nature et accessibilité.

* Tri et évacuation des matériaux :

-Séparation des matériaux valorisables (béton, métal) et déchets.

-Transport vers filière agréée pour traitement ou recyclage.

* Nettoyage complet de la zone après démolition.
* Toutes sujétions liées au site maritime : interventions en milieu humide, protection contre la marée, accès difficile, risques liés aux engins en zone côtière.

### Démolition des ouvrages secondaires (batardeau à crémaillère et

### passerelle)

Ce prix rémunère, au mètre cube, la démolition complète des ouvrages secondaires quels que soient leurs géométries et les matériaux constitutifs tel que repéré sur les plans DCE et l’évacuation des gravois conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* toutes les études et méthodes (plans, notes de calcul, ...), y compris pour tous les ouvrages provisoires,
* la fourniture et la mise en œuvre de tous les dispositifs de protection nécessaires pour la sécurité, comme pour l'environnement (étaiements, échafaudages, cintres, bâches, …),
* toutes les opérations de découpe et ou de sciage nécessaire,
* la démolition de toutes les parties d'ouvrage,
* les coûts induits par la gestion des produits de la démolition, y compris les frais annexes générés par cette gestion (chargements, transports, déchargements, valorisation, frais et taxes diverses…),
* les sujétions pour travail manuel.

# REHABILITATION PREALABLE DU DALLOT

### Béton de propreté

Ce prix rémunère, au mètre cube, la réalisation d’un béton de propreté d’une épaisseur de 10 cm minimum conformément aux prescriptions du fascicule 65 du CCTG.

Il comprend notamment :

* Fourniture de tous les matériaux nécessaires à la réalisation du béton de propreté : ciment, granulats, adjuvants éventuels et eau.
* Préparation du support (nettoyage, nivellement et mise en place d’un coffrage si nécessaire).
* Mise en œuvre du béton sur une épaisseur minimale de 10 cm, en respectant les prescriptions du fascicule 65 du CCTG.
* Nivellement, compactage et finition superficielle du béton de propreté.
* Protection du béton frais jusqu’à sa prise initiale.
* Nettoyage complet du chantier après exécution.
  1. ***Réalisation de confortement partiel des abouts de l’ouvrage :***

***About côté mer***

Ce prix rémunère, au forfait, toutes les opérations nécessaires à la réalisation de Travaux de confortement partiel des abouts de l’ouvrage côté mer afin de renforcer la stabilité et la durabilité de la structure conformément aux prescriptions du CCTP et des plans DCE.

Il comprend notamment :

* Préparation du site et sécurisation de la zone d’intervention, incluant protections contre les chutes dans l’eau et dispositif de récupération des débris.
* Dépose sélective des matériaux détériorés ou instables sur les abouts existants.
* Mise en œuvre des ouvrages de confortement :

-Réalisation de scellements, injections, reprises en béton ou mortier,

ancrages métalliques ou armatures selon plans et préconisations.

- Réfection partielle des murs d’about, bordures et éléments

structuraux nécessaires.

* Ajustements et finitions : nivellement, lissage des joints, traitement des surfaces exposées aux intempéries et à l’eau de mer.
* Nettoyage complet de la zone après intervention et évacuation des déchets vers filière agréée.
* Toutes sujétions liées à l’accès maritime, milieu humide, marées, manutention des matériaux et sécurité en zone côtière.

***About côté Lac***

Ce prix rémunère, au forfait, toutes les opérations nécessaires à la réalisation de Travaux de confortement partiel des abouts de l’ouvrage côté mer afin de renforcer la stabilité et la durabilité de la structure conformément aux prescriptions du CCTP et des plans DCE.

Il comprend notamment :

* Préparation du site et sécurisation de la zone d’intervention, incluant protections contre les chutes dans l’eau et dispositif de récupération des débris.
* Dépose sélective des matériaux détériorés ou instables sur les abouts existants.
* Mise en œuvre des ouvrages de confortement :

-Réalisation de scellements, injections, reprises en béton ou mortier,

ancrages métalliques ou armatures selon plans et préconisations.

- Réfection partielle des murs d’about, bordures et éléments

structuraux nécessaires.

* Ajustements et finitions : nivellement, lissage des joints, traitement des surfaces exposées aux intempéries et à l’eau de mer.
* Nettoyage complet de la zone après intervention et évacuation des déchets vers filière agréée.
* Toutes sujétions liées à l’accès maritime, milieu humide, marées, manutention des matériaux et sécurité en zone côtière.

### Création d’un plancher en béton armé

Ce prix rémunère, au mètre carré, et comprends la fourniture et mise en œuvre d’un plancher en béton armé selon plans et prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Préparation du support : coffrage, calage, nivellement et pose éventuelle d’un béton de propreté.
* Fourniture et mise en place des armatures conformément aux plans et aux prescriptions du CCTP (treillis soudés, barres d’acier, écartements, dispositifs d’ancrage).
* Coffrage complet du plancher, incluant les réservations et trémies nécessaires.
* Fourniture, transport et mise en œuvre du béton : dosage conforme aux prescriptions, vibrage et compactage pour assurer la densité et la durabilité.
* Finitions de surface selon les prescriptions (lissage, traitement de surface, éventuellement talochage ou balayage).
* Curage et entretien du coffrage jusqu’à décoffrage, puis nettoyage complet du chantier.
* Toutes sujétions liées à l’accès, à la manutention des matériaux et à la sécurité sur le chantier.

### Création Mise en œuvre de longrines en béton armé et

### d’empochements

Ce prix rémunère, au mètre linéaire, et comprends la fourniture et mise en œuvre de longrines en béton armé ainsi que des empochements associés, conformément aux plans d’exécution et aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Préparation du support : nettoyage, nivellement, implantation et mise en place éventuelle d’un béton de propreté.
* Fourniture et pose des armatures nécessaires : aciers HA/FE, treillis, étriers, ancrages et pièces de liaison, en conformité avec les plans de ferraillage.
* Réalisation des coffrages pour longrines et empochements : mise en forme, étaiements, réservations éventuelles.
* Fourniture, transport et mise en œuvre du béton : dosage conforme au CCTP, vibration, compactage, cure du béton.
* Décoffrage après prise suffisante, contrôle des dimensions et aspect des ouvrages.
* Évacuation des déchets de coffrage et nettoyage des abords.
* Toutes sujétions liées à l’accès, à la manutention, aux conditions du site, à la sécurité du personnel et à la mise en œuvre en zone éventuellement humide ou contrainte.

### Contre-voile et renforcement complémentaire ponctuel

Ce prix rémunère forfaitairement et cela comprends la fourniture et mise en œuvre de contre-voile et de renforcements ponctuels pour améliorer la stabilité et la résistance de l’ouvrage selon plans et prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Repérage et identification des zones nécessitant un contre-voile ou un renforcement ponctuel.
* Préparation du support : nettoyage, décapage ou retrait des matériaux instables ou détériorés.
* Fourniture et pose des armatures métalliques complémentaires selon plans et recommandations techniques.
* Mise en œuvre du béton de reprise ou du mortier haute résistance pour la réalisation des contre-voiles et des renforcements.
* Finitions des surfaces et protection contre l’humidité et les intempéries.
* Vérification de la conformité dimensionnelle, structurelle et esthétique des ouvrages renforcés.
* Nettoyage complet du chantier et évacuation des déchets vers filière agréée.
* Toutes sujétions liées à l’accès, aux conditions spécifiques du site et à la sécurité lors des interventions ponctuelles.

# CHEMISAGE DU DALLOT PAR BUSE PRV

### Travaux préparatoires et installation d’ouvrage provisoir de mise

### en œuvre

Ce prix rémunère forfaitairement les Travaux préparatoires et installation d’un ouvrage provisoir nécessaire à la mise en œuvre des travaux principaux, conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Repérage, implantation et organisation de la zone de travail.
* Mise en sécurité du chantier : balisage, signalisation, protections collectives, dispositifs anti-chute, clôtures provisoires.
* Installation des ouvrages provisoire nécessaires à l’exécution du chantier, tels que :

-plateformes de travail, passerelles, appuis provisoires, structures de maintien ;

-protections contre l’eau, ouvrages de dérivation provisoire, batardeaux, calages et étaiements ;

-dispositifs d’accès sécurisés (échelles, escaliers, rampes provisoires).

* Fourniture, transport et montage de tous les équipements temporaires.
* Vérification de la stabilité et conformité de l’ouvrage provisoire avant utilisation.
* Entretien, surveillance régulière et maintien en bon état de service pendant toute la durée des travaux.
* Dépose intégrale en fin de chantier et remise en état de la zone, incluant évacuation des matériaux et nettoyage.
* Toutes sujétions liées aux conditions spécifiques du site (milieu humide, zone portuaire ou littorale, accès restreint, sécurité renforcée).

### Fourniture et mise en place de la buse PRV

Ce prix rémunère, au mètre linaire, la Fourniture, transport et mise en place d’une buse en PRV (Polyester Renforcé de Verre) conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Fourniture de la buse PRV :

-Diamètre nominal conforme aux plans ;

-Longueur(s) requise(s) ;

-Classe de résistance mécanique adaptée (SN, pression, rigidité).

* Transport, manutention et acheminement de la buse jusqu’à la zone de pose, incluant calage et protections adaptées.
* Préparation de la tranchée ou de l’emplacement :

-Le terrassement, nivellement, lit de pose (sable, grave), réglage de la pente ;

-Le compactage du fond de forme selon prescriptions.

* Mise en place de la buse PRV :

-L’alignement, réglage, assemblage des manchons ou systèmes d’emboîtement ;

La vérification des joints et de l’étanchéité.

* Remblaiement autour et au-dessus de la buse avec matériaux appropriés, compactés par couches successives.
* Épreuves éventuelles : test d’étanchéité ou inspection visuelle selon CCTP.
* Nettoyage de la zone, évacuation des excédents, remise en état des abords.
* Toutes sujétions liées à l’accès, au milieu humide, au passage d’eau, aux conditions du sol et à la sécurité du chantier.

### Injection entre la structure existante et la buse PRV

Ce prix rémunère, au mètre cube, la réalisation d’injections entre la structure existante et la buse en PRV afin d’assurer le comblement, le scellement et la stabilisation de l’ouvrage, conformément au CCTP.

Il comprend notamment :

* Inspection et préparation de la zone d’injection : nettoyage, dégagement des accès, repérage des points singuliers.
* Mise en place des dispositifs d’injection :

-Le percement éventuel des orifices d’injection ;

-La pose des injecteurs, ports ou packers selon méthode prescrite.

* Fourniture et mise en œuvre du produit d’injection (coulis cimentaire, micro-mortier, résine ou mélange spécifique défini au CCTP) :

-La réparation du mélange avec dosage conforme ;

-L’injection sous pression contrôlée pour assurer le remplissage

complet du vide entre la buse PRV et la structure existante ;

-Le suivi du volume injecté et contrôle de la prise.

* Obturation des points d’injection et finitions.
* Vérifications : contrôle visuel, contrôle de stabilité et de continuité du comblement.
* Nettoyage du chantier, évacuation des excédents et remise en état des abords.
* Toutes sujétions liées à l’accès, à la pression d’injection, aux conditions hydrauliques éventuelles, à la sécurité et aux contraintes structurelles du site.

# TRAVAUX DE FINITIONS

### Remblais d'apport et reprofilage des talus

Ce prix rémunère, au mètre cube en place, la fourniture, mise en œuvre de remblais d’apport et restitution des talus et abords conformément aux prescriptions du CCTP.

La prestation comprend :

* La fourniture de matériaux de remblai conformes aux spécifications des accotements de la RD786, incluant les exigences de nature, granulométrie et portance.
* L’acheminement, le transport et le déchargement des matériaux jusqu’à la zone d’intervention, en tenant compte des conditions d’accès et des contraintes opérationnelles du site.
* La mise en œuvre comprend :

-L’application des remblais (et, le cas échéant, d’enrochements) par couches successives selon les épaisseurs prescrites.

-Le compactage mécanique de chaque couche, avec réalisation des contrôles de portance requis (Proctor, plaque ou tout autre essai demandé par la maîtrise d’œuvre).

-La formation et la mise en forme des talus : reprofilage, réglage des pentes, stabilisation des surfaces et raccordement avec les ouvrages et abords existants.

* Les prestations incluent également :

-La restitution et la remise en état des zones environnantes, comprenant le nivellement final et la reconstitution des sols naturels ou la mise en place d’une terre végétale associée à un géotextile type « coco » ou équivalent végétalisé.

* Toutes les sujétions relatives aux conditions d’accès, à la nature des sols, aux éventuelles contraintes hydrauliques, ainsi qu’à la sécurité du personnel et au respect de l’environnement sont réputées comprises dans le prix.

### Remise en état des emprises (y compris base vie et piste de chantier)

Ce prix rémunère, au mètre carrés comprends la remise en état de l’ensemble des emprises du chantier, incluant la zone de base vie, les pistes de chantier et toutes surfaces temporairement occupées, conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Démontage et évacuation de toutes les installations temporaires :

-Les modules de base vie, clôtures, stockages, signalisation, réseaux provisoires, équipements divers ;

-Les éléments de voirie temporaire, calages, protections et matériaux résiduels.

* Remise en état des pistes de chantier :

-Le décapage des matériaux de chaussée provisoire ;

-Le reprofilage, nivellement, compactage et restitution à l’état initial ou selon l’état requis par le CCTP.

* Reprofilage, nettoyage, remise en état des sols, talus et surfaces affectées par le chantier.
* Apport de terre végétale si nécessaire, y compris nivellement et réglage.
* Remise en état des abords :

-La réfection des revêtements existants (terre, grave, enrobé, stabilisé) selon nature initiale ;

-La réparation des éventuels dommages liés au passage des engins ou au stockage.

* Évacuation des déchets, gravats, matériaux inutilisables vers filière autorisée.
* Livraison d’une surface propre, nivelée, sécurisée et conforme aux exigences contractuelles.
* Toutes sujétions liées à l’accès, à la météo, à la nature des sols, et à la coordination avec les autres intervenants.

### Mise en place d’une nouvelle écluse à crémaillère et plateforme

### technique d’entretien

Ce prix rémunère forfaitairement, la fourniture et mise en place d’une écluse à crémaillère neuve ainsi que d’une plateforme technique d’entretien, identiques ou équivalentes à l’existant, conformément aux prescriptions du CCTP.

Il comprend notamment :

* Dépose éventuelle de l’ancienne écluse ou des éléments à remplacer.
* Relevé sur site des dimensions et caractéristiques de l’écluse existante afin de garantir la compatibilité (dito existant).
* Fourniture de la nouvelle écluse à crémaillère :

-Les matériaux conformes aux plans (acier galvanisé, inox ou autre);

-La crémaillère, pignons, axes, support, manœuvre manuelle ou mécanisée selon CCTP ;

-Les dispositifs de sécurité et systèmes de guidage.

* Fourniture et installation de la plateforme technique d’entretien :

-La structure, plancher, garde-corps, points d’ancrage, accès sécurisés ;

Les dimensions et géométrie reproduisant l’existant ou adaptées selon prescriptions du maître d’œuvre.

* Manutention, levage et pose précise de l’écluse et de la plateforme.
* Réglages, alignements, essais de fonctionnement et vérification du bon engrènement de la crémaillère.
* Traitement anticorrosion des éléments métalliques si nécessaire (galvanisation, peintures spécifiques milieux humides/maritimes).
* Nettoyage du chantier, retrait des éléments déposés et évacuation vers filière agréée.
* Toutes sujétions liées aux travaux en zone humide ou aquatique : sécurité, accès, stabilisation, contraintes de niveau d’eau et d’environnement.

# Gestion des déchets

Ce prix rémunère forfaitairement la Gestion, tri, stockage, évacuation et traçabilité des déchets générés par les travaux, conformément aux exigences du CCTP et de la réglementation en vigueur.

Il comprend notamment :

* Mise en place sur site de zones de tri et de stockage des déchets (dangereux, non dangereux, inertes).
* Fourniture et installation des contenants adaptés : bennes, big-bags, palettes, fûts, cuves pour déchets liquides, etc.
* Tri sélectif à la source selon les flux définis par la réglementation et le CCTP.
* Collecte et manutention interne des déchets depuis les zones de travail jusqu’aux points de stockage.
* Transport et évacuation vers des centres agréés pour :

-Les déchets inertes (gravats, matériaux de démolition…) ;

-Les déchets non dangereux (bois, plastiques, emballages…) ;

-Les déchets dangereux (peintures, solvants, huiles, boues, EPI souillés, etc.).

* Fourniture des bordereaux de suivi pour les déchets dangereux (BSDD).
* Mise à disposition de l’ensemble des justificatifs (pesées, factures de centres, attestations de traitement).
* Nettoyage régulier du chantier pour éviter les dispersions.
* Toutes sujétions liées à la manutention, la traçabilité réglementaire, la sécurité du personnel et l’environnement.

# DOE

Ce prix rémunère forfaitairement L’établissement, compilation et remise du Dossier des Ouvrages Exécutés conformément aux prescriptions du CCTP et aux exigences du maître d’ouvrage.

Il comprend notamment :

* Collecte, mise en forme et formalisation de l’ensemble des documents techniques liés aux travaux exécutés, incluant :

-Les plans d’exécution conformes au réalisé (plans « tel que construit » / plans de récolement ) ;

-Les notes de calculs actualisées ;

-Les fiches techniques fournisseurs et notices de mise en œuvre ;

-Les procès-verbaux d’essais, de contrôles, d’autocontrôles et de réception ;

-Les certificats de conformité, garanties, déclarations réglementaires, attestations diverses ;

-Les schémas, notices d’entretien et consignes d’exploitation.

* Compilation des documents relatifs aux matériaux et équipements intégrés à l’ouvrage.
* Mise à jour et intégration des modifications intervenues en cours de chantier.
* Présentation du DOE sous format numérique (PDF et fichiers natifs si requis) et/ou papier conformément au CCTP.
* Organisation du dossier : sommaire, classement, nomenclature, index.
* Transmission des fichiers et des supports selon les modalités définies (plateforme numérique, remise physique).
* Toutes sujétions administratives, techniques et de coordination nécessaires à la constitution du DOE complet et validable.